

**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **VEZIER** Stéphane, **VEZIER** Karine, **MORILLE** Catherine, **GUILBERT** Valérie, **MARZIN** Jean-Michel, **HOMO** Philippe, **PORTAIL** Reynald, **THUILLIER** Anne-Sophie, **CARRE** Annie, **DUDOUT** Karine, **GRAIN** Serge.

Absents excusés : **DECONIHOUT** Claude, **HEBERT** Mickaël, **DEMARAIS** Sabrina

Procuration(s) : Madame **DEMARAIS** Sabrina donne procuration à Madame **CARRE** Annie.

Le Quorum est constaté.

L'approbation du procès-verbal de la dernière réunion est reportée à la prochaine réunion de conseil car les membres du conseil ne l'ont pas reçu.

Mme **PEPIN** Hélène est nommée secrétaire de séance.

**COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE : ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES  
DU 20 ET 27 SEPTEMBRE 2020**

**Après délibération**, le Conseil Municipal, à l'unanimité (**13 Voix Pour**), décide la composition du bureau de vote pour les élections législatives partielles du 20 et 27 septembre 2020, comme suit :

**ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES DU 20 SEPTEMBRE 2020 :**

- \*de 8h00 à 10h30 : MORILLE** Catherine, **VEZIER** Stéphane, **DECONIHOUT** Claude.
- \*de 10h30 à 13h00 : VEZIER** Karine, **THUILLIER** Anne-Sophie, **CARRE** Annie.
- \*de 13h00 à 15h30 : LEMARCHAND** Eva, **GRAIN** Serge, **DEMARAIS** Sabrina.
- \*de 15h30 à 18h00 : GUILBERT** Valérie, **MARZIN** Jean-Michel, **DECONIHOUT** Claude.

**ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES DU 27 SEPTEMBRE 2020 :**

- \*de 8h00 à 10h30 : CARRE** Annie, **GRAIN** Serge, **DECONIHOUT** Claude.
- \*de 10h30 à 13h00 : MORILLE** Catherine, **DUDOUT** Karine, **HOMO** Philippe.
- \*de 13h00 à 15h30 : PORTAIL** Reynald, **LEMARCHAND** Eva, **HEBERT** Mickaël.
- \*de 15h30 à 18h00 : GUILBERT** Valérie, **VEZIER** Stéphane, **MARZIN** Jean-Michel.

**DESIGNATION DES DELEGUES (ELU ET AGENT) AU COMITE NATIONAL D'ACTION  
SOCIALE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un élu et un agent de la commune doivent être désignés, pour les 6 années à venir, afin de représenter la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, afin de représenter le CNAS au sein de la collectivité.

Suite à la candidature de Madame **GUILBERT** Valérie et conformément au code électoral, le Conseil Municipal la désigne, à l'unanimité (**13 Voix Pour**), délégué des élus au sein du Comité National d'Action Sociale.

Après consultation des agents titulaires communaux, Madame **PEPIN** Hélène, Secrétaire de Mairie, est désignée comme délégué au sein des agents communaux.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Métropole de Rouen Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil disposant d'au-moins un représentant.

La métropole de Rouen Normandie détermine le nombre de représentants par conseil municipal siégeant à la commission en fonction du nombre d'habitants des communes membres.

Les communes de plus de 50 000 habitants disposent de trois représentants, celles de plus de 10 000 habitants disposent de deux représentants, et les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant que les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de la CLETC de la Métropole Rouen Normandie,

Décide, à l'unanimité (**13 Voix Pour**), de désigner Madame Eva LEMARCHAND, membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000**

**Mme le Maire** explique au Conseil Municipal que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Seine Aval » va se réunir prochainement. Sa présidence est assurée par l'actuel président du PNRBSN, M.

Jean-Pierre GIROD, qui ne renouvellera pas sa candidature lors des élections.

En vertu de l'article L414-2 du Code de l'Environnement, les représentants des collectivités territoriales concernées par un site Natura 2000 ont la possibilité de désigner parmi eux, s'ils le souhaitent, le président du Comité de pilotage ainsi que la collectivité maître d'ouvrage pour les trois prochaines années. Ces dispositions ont été introduites par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

A défaut de candidature à ces mandats, la présidence du COPIL et la maîtrise d'ouvrage du site sont assurées par l'Etat.

Pour le bon déroulement des deux scrutins, il est nécessaire que le représentant élu pour chaque collectivité au comité de pilotage ainsi que son suppléant soient nommément désignés par le Conseil Municipal.

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (13**voix Pour**) de nommer :

- **Monsieur VEZIER Stéphane** : représentant de la collectivité au comité de pilotage du site Natura 2000.
- **Madame THUILLIER Anne-Sophie** : suppléant de la collectivité au comité de pilotage du site Natura 2000.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une Décision Modificative doit être prise concernant les chapitres d'investissement 020 (dépenses imprévues) et 21 (immobilisations corporelles).

En effet, lors du vote du Budget Primitif 2020, le 7 juillet 2020, les dépenses imprévues inscrites au chapitre 020 (60 000€) en investissement sont supérieures au plafond autorisé par la loi.

Ce plafond est habituellement limité à 7.5% du montant des dépenses réelles prévisionnelles, et, a été exceptionnellement porté à 15% par l'ordonnance du 25 mars 2020 liée à l'urgence sanitaire.

Ainsi, le montant maximum pouvant être inscrit au chapitre 020 est de 38 100€.

Madame le Maire propose de réduire la somme inscrite au chapitre 020 de 21 900€ et d'augmenter la somme inscrite au chapitre 21 de 21 900€.

Section d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	Budget Primitif	Décision Modificative
Chapitre 020	Dépenses imprévues	60 000€	-21 900€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	67 500€	+21 900€

### **ANNULATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SDE ET DESIGNATION D'UN TROISIEME DELEGUE TITULAIRE AU SIVU DE LA PRESQU'ILE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal lors du Conseil Municipal du 10 juin 2020 il a été procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants dans différents syndicats.

Or, suite au contrôle de légalité par la Préfecture de Seine-Maritime, il a été détecté deux erreurs, à savoir :

- Concernant le Syndicat Départemental d'Energie : la commune n'en fait pas partie et ne peut donc désigner de représentants.
- Concernant le SIVU de la Presqu'île : le Conseil Municipal a désigné 2 titulaires et 2 suppléants, alors que les statuts du syndicat prévoient 3 titulaires et 2 suppléants.

Suite à la demande de la Préfecture de Seine-Maritime du 7 juillet nous indiquant, d'une part, que le Conseil Municipal n'avait pas à désigner de délégués au sein du SDE, et, qu'il avait omis d'élire le 3<sup>ème</sup> délégué titulaire auprès du SIVU de la Presqu'île comme le prévoit les statuts, le Conseil Municipal décide, **après délibération**, à l'unanimité (**13 Voix Pour**) :

- D'annuler la désignation des délégués auprès du premier syndicat nommé (SDE)
- De nommer comme suit les 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du SIVU de la Presqu'île :
  - 3 délégués titulaires : HOMO Philippe, DUDOUT Karine, GUILBERT Valérie
  - 2 délégués suppléants : DEMARAIS Sabrina, CARRE Annie

## **QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu 3 candidates au poste d'adjoint administratif en contrat Parcours Emploi Compétence (20h), en présence de Madame MORILLE Catherine (4<sup>ème</sup> Adjointe) et de Madame PEPIN Hélène (Secrétaire de mairie). Un entretien doit encore avoir lieu le 14/09/2020.

Elle rappelle au Conseil Municipal l'approbation du PLUi le 13 février dernier et que la Métropole recense déjà des demandes d'évolution du document.

A cet effet, les pôles de proximité avec la Direction de la Planification Urbaine travaillent sur une procédure d'évolution du PLU de la Métropole.

Les communes ont jusqu'au 31/10/2020 pour faire remonter les modifications souhaitées.

Il est donc convenu de fixer un rendez-vous avec Madame DUPRAY Amélie, référente urbanisme au Pôle de Proximité Austreberthe Cailly courant septembre pour travailler ensemble sur les modifications à apporter.

Elle fait part de la possibilité pour les élus locaux de Seine-Maritime de se former en ligne gratuitement via une plateforme de formation (tremplindeselus).

La Commission locale de concertation et de suivi de la carrière de Jumièges/Le Mesnil sous Jumièges aura lieu le 24/09/2020. La commune sera représentée à cette réunion par Madame le Maire et Monsieur PORTAIL Reynald.

Suite aux conventions signées le 27 mai 2008 et le 25 juillet 2017, les carrières STREF ont versé 22 303.12€ de redevances sur terrains pour le premier trimestre 2020.

Suite aux informations données lors du séminaire de la Métropole, et à la réunion avec Monsieur le Préfet, la salle des fêtes « Le Mascaret » ne pourra être louée jusqu'au 31/12/2020 en raison de la montée des risques liés à la COVID-19.

Aux vues de cette crise sanitaire, le concours de belote, traditionnellement organisé pour récolter

des fonds pour le Téléthon, ne pourra avoir lieu cette année. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à d'autres actions qui pourraient être menées. Monsieur **MARZIN Jean-Michel** évoque la possibilité d'organiser une marche au profit du Téléthon, pourquoi pas en partenariat avec la ville de Jumièges.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la sortie vélo « loisirs » qui va avoir lieu le samedi 12/09/2020 après-midi, organisée par l'association Rallye Cyclo-Seine.

D'autre part, au sujet de la construction du bâtiment technique, elle indique qu'une demande de subvention doit être déposée cette année étant donné que dans le futur les aides à l'investissement seront sans doute moins conséquentes

Monsieur **PORTAIL Reynald** demande l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité d'interdire l'accès aux poids lourds, rue du Bosc, pour des raisons de sécurité, et, sur l'implantation des candélabres régulièrement détériorés lors du passage des poids lourds.

Monsieur **VEZIER Stéphane** informe que ces demandes ont déjà été effectuées auprès de la Métropole Rouen Normandie.

Concernant la sécurité routière, rue du Bosc, Monsieur **GRAIN Serge** interpelle alors le Conseil Municipal sur le panneau « sans interdit – sauf riverains ».

Madame **CARRE Annie** fait un retour sur la réunion « Berges de la Seine – entretien et prévention des inondations » qui a eu lieu le 04/09/2020 en mairie en présence de représentants de la Métropole Rouen Normandie, du Département, de riverains du Halage et du Conihout. En effet, suite aux inondations, il a été jugé nécessaire d'échanger sur les compétences des différents intervenants ainsi que sur les projets et actions à mener pour prévenir les risques inondations. L'ensemble du Conseil Municipal s'accorde à dire qu'un entretien régulier des berges est nécessaire.

Madame **CARRE Annie** fait part au Conseil Municipal d'une réflexion commune avec les communes de Jumièges et de Yainville sur l'élaboration d'un journal communal commun. Un travail en partenariat avec la commune de Jumièges est aussi en cours afin de trouver une solution adaptée (ex : application mobile) permettant de prévenir l'ensemble des administrés sur les informations importantes sur la commune (manifestations, risques,...).

Madame **MORILLE Catherine** souhaite avoir des renseignements concernant le véhicule immobilisé sur Le Halage. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le nécessaire a été fait auprès de la gendarmerie.

Madame **GUILBERT Valérie** demande l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité de créer une Commission cimetièrè. Cette proposition sera étudiée afin de voir comment articuler les compétences entre cette commission et la commission présidée par Monsieur DECONIHOUT Claude.

Madame **VEZIER Karine** informe le Conseil Municipal de l'embauche d'un nouvel animateur en contrat Parcours Emploi Compétence (20h) au sein de l'ALSH et du Centre de loisirs, Monsieur LIMARE Gueric. Elle fait part aussi de l'inscription de Madame FOLOPPE Stéphanie (animatrice) au BAFD et de Monsieur LIMARE Gueric (animateur) au BAFA.

Elle fait un point sur le projet de crèche Liberty, il en coûterait 4 000€ par berceau à l'année à la commune.

La rentrée scolaire s'est très bien déroulée malgré le contexte sanitaire.

Il est évoqué ensuite l'annulation du spectacle de Noël pour les enfants de l'école à cause de la crise sanitaire.

Madame **VEZIER Karine** a échangé avec la directrice de l'école sur la possibilité d'installer un parking à vélos aux abords de l'école. En effet, il a été constaté que de plus en plus d'enfants se rendent à l'école en vélo. Monsieur **GRAIN Serge** se propose pour la fabrication d'un système permettant le stockage des vélos en toute sécurité.

Monsieur **VEZIER Stéphane** informe de son entrevue avec Monsieur **LE BELLER**, Directeur du Pôle de Proximité Austreberthe Cailly, au sujet du Plan Prévisionnel d'Investissement des voiries. La rue des côtes devrait être refaite, ainsi que la montée à l'église. Les travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension, télécom et fibre ont de nouveau été demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 21h10.

Le Maire,

Eva LEMARCHAND.